

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
14 MAI 2019

Le quatorze mai deux mil dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 6 mai 2019

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) : MATT Alexandre

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande l'autorisation de rajouter deux délibérations. Validation du dernier compte rendu.

2019-14 : MISSION ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE DANS LE CADRE DU PLU:

Madame le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours de révision, il serait souhaitable d'avoir une assistance et les conseils juridiques d'un cabinet d'avocats.

Madame le Maire propose de prendre contact avec différents cabinets d'avocats pour évaluer les offres de contrats.

2019-15 : CONVENTION CENTRE MEDICO SCOLAIRE 2018:

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cras. L'effectif total à la rentrée 2018 sur la commune de Cras s'élève à 48 élèves. La base forfaitaire de participation aux Centre Médico Scolaire s'élève à 0.60€ / élève.

2019-16 : VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

La réforme du système de santé « ma santé 2022 » a fait l'objet d'aucune concertation auprès des collectivités locales, conseils de surveillance des hôpitaux, conseils d'administration des établissements sociaux et médico sociaux, citoyens, et acteurs de santé. Considérant que les élus n'ont pas été associés à l'organisation territoriale des soins, du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et bien loin des réalités locales, le Maire invite le conseil municipal à délibérer (cf : délibération 2019-16) afin qu'une motion soit adressée aux Président de la République, Premier ministre, Ministre des Solidarités et de la Santé ainsi qu'à l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national. Toutes les communes ont été amenées à délibérer. Une délibération sera prise également par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

QUESTIONS DIVERSES :

Elections Européennes : organisation du bureau de vote

Plan Local d'Urbanisme : **Décision de recourir à un Avocat**

Association Aplomb : Après lecture de la proposition de convention « annexe Four à pain », le conseil municipal décide de ne pas valider cette convention en l'état et propose de recevoir les responsables de l'Association.

Mairie – Fermeture Estivale : la mairie sera fermée du mardi 30 juillet au 16 août 2019. Pour toutes urgences, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la Mairie.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Maire,
Nicole DI MARIA


